

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN**

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 580-2026**

*Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 580-2026, décrétant les différents taux de taxes pour l'année 2026 de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.*

*Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 18<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.*

*(Original signé)*

---

*Mathieu Robillard*  
*Directeur général et greffier-trésorier*